

Date: / / 20...

AFFILIATION 2021

(Compléter en MAJUSCULES)

Nom :

Prenom :

Codigo de ganadero : (si déjà attribué)

Nom de l'élevage : (pour les éleveurs)

Adresse :

.....

.....

GSM : **Tél :**

E-mail :

Site web : (pour les éleveurs)

Code langue : (FR/NL/D)

Cochez la mention qui convient :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Membre Sympathisant : 40 € | +15€ pour un membre étranger = 55€ |
| <input type="checkbox"/> Membre Propriétaire : 60 € | +15€ pour un membre étranger = 75€ |
| <input type="checkbox"/> Membre Éleveur : 100 € | +15€ pour un membre étranger = 115€ |

La cotisation est payable sur le compte de ANCCE-Bélgica n° **BE05 4590 0932 3175**, (BIC : KREDBEBB), en mentionnant en communication « **Affiliation 2021** », **ainsi que votre nom**. La cotisation est due par année calendrier, du 1er janvier au 31 décembre. **Seul le paiement concrétise l'affiliation à l'association.**

Dès réception de votre paiement, vous serez repris sur notre **liste des membres**, dans notre **liste d'envois**, ainsi que sur notre **site web** si vous êtes éleveur. Toute information vous parviendra ensuite **par e-mail** et occasionnellement par la **poste**. A noter que les membres en ordre de cotisation l'année précédente mais qui n'auraient pas encore renouvelé leur cotisation **au 1er février** de l'année en cours seront supprimés de la liste des membres ainsi que de tout support promotionnel que ANCCE-Bélgica pourrait développer.

Les **statuts** de notre association, son **règlement d'ordre intérieur et d'élevage**, ainsi qu'un **dossier informatif** sont accessibles sur notre site web à l'adresse suivante : www.ancce-belgica.be. Ceux-ci peuvent également être obtenus par poste, à la demande. En vous affiliant, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces informations et y adhérer, votre paiement sur le compte bancaire de l'association faisant foi.

Ce formulaire est **à renvoyer au secrétariat par email à info@ancce-belgica.be**. Joint à la preuve de paiement, il peut aussi être repris comme **facture dans les frais professionnels** des personnes que cela concernerait. L'ANCCE-Bélgica est une asbl non assujettie à la TVA.